

Destination des Sols

NL Zonage

 Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

- | Emplacements Réservés | |
|---|--|
|  | Emplacement réservé pour mixité sociale |
|  | Servitude de constructibilité limitée |
|  | Emplacement réservé pour projet d'intérêt général |
|  | Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant |

- Fond de plan**

 - Parcelle
 - Emprise Bâti
 - Surface en eau
 - Limite communale

D

 - Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)
 - Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

